

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du 20 décembre 2022

**portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le
recrutement de professeurs des universités de science politique pour l'année 2022**

NOR : ESRH2236500A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2022 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeurs des universités dans la discipline politique pour le concours national d'agrégation pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 portant nomination de la présidente du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline science politique,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline science politique, ouvert par l'arrêté du 30 novembre 2022 susvisé :

Mme Hélène MICHEL, professeure des universités à l'université de Strasbourg, présidente du jury.

M. Frédéric BRAHAMI, directeur d'études en philosophie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

M. Nicolas BUÉ, professeur de science politique à l'université d'Artois

M. Jean-Michel EYMERI DOUZANS, professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Toulouse.

Mme Sandrine LEFRANC, directrice de recherche au CNRS au Centre d'études européennes et de politique comparée, Sciences Po Paris.

Mme Johanna SIMEANT GERMANOS, professeure de science politique à l'Ecole normale supérieure de Paris.

M. Gilles POLLET, professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Lyon

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

20 DEC. 2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation
Le directeur général des ressources humaines

Vincent SOETEMONT